

REGLEMENT du 48^{ème} Montée du Faron

Dimanche 20 Avril 2025

Organisation : L'Association «Organisation Faron Pédestre» organise en collaboration avec les clubs : S L HOSPITALIERS TOULON, TEC, USAM, le Comité du Var d'athlétisme et la ville de Toulon, la 48^{ème} Montée du Faron. Course pédestre sur route à **allure libre de 12,150km** ouverte aux athlètes licenciés ou non à partir de la catégorie cadet (2008/2009)

Départ 9h Avenue de la victoire du 8 mai 45 (Les lices) pour arriver Tour Beaumont mémorial du Faron (450m dénivelé+) TEMPS LIMITE 2h30'

Attention les athlètes en fauteuil ne sont pas autorisés

Assurance : L'organisation est couverte par une police d'assurance pour la responsabilité civile, souscrite auprès de AIAC Courtage, elle décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs en cas de fausse déclaration. Les concurrents licenciés bénéficient des garanties couvertes par leur licence, les autres coureurs doivent s'assurer personnellement.

La responsabilité des organisateurs ne pourra pas être engagée en cas de fausses déclarations.

Inscription : accompagnée des droits d'engagement de 12€ (chèque à l'ordre de l'association Organisation Faron pédestre) **Joindre cours ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an (Loi du 23 mars 1999).**

- par courrier **jusqu'au 17 avril 2025** à l'adresse suivante :

M. LEPREUX Jacques 60 imp. Eugene Boudin 83130 La Garde

- Par internet : KMS.FR

- Au Magasin Terre de Running Toulon et La Garde jusqu'au 19 Avril 2025

- **Au gymnase des Lices à partir 7h 30' jusqu'à 8 h45' engagement 15 €**

Renseignements : 04 94 27 33 74 ou 06 89 55 51 76 ou 06 72 15 88 17

Email: lepreux.patricia@gmail.com

Sécurité : Le parcours sera fléché et balisé, la sécurité est assurée par des signaleurs et la police municipale de Toulon.

L'assistance médicale est assurée par un médecin et les secouristes de l'ADPST

Il y aura 2 ravitaillements sur le parcours et 1 à l'arrivée.

Récompenses : Lots pour tous à l'arrivée.

Remise des prix à partir de 11h30' à l'arrivée : coupes, bon d'achat ou lots aux 3 premiers H/F au scratch et par catégorie.

Il n'y aura pas de cumul de récompenses. Lots tirés au sort.

Le pot de l'amitié sera offert à la fin de la remise des récompenses.

Droit à l'image : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

48^{ème} Montée du Faron le 20 Avril 2025

N° Dossard

Droit d'inscription de **12 €uros (15€ le jour de l'épreuve)** à l'ordre de l'Association Organisation Faron Pédestre

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance : . Sexe : M F

Club ou association

E-mail

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone.....

N° de licence 1_1_1_1_1_1_1 Fédération.....
F.F.A. (Joindre la photocopie)

IMPORTANT :

Conformément à l'article L. 231-3 du Code du Sport, les mineurs doivent fournir une autorisation parentale (voir ci dessous) accompagné d'un questionnaire de l'état de santé du sportif mineur

Pour les majeurs aucune inscription ne sera prise en compte sans la photocopie d'une licence, FFA (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running), FFCO, FFPM, UNSS ou UGSEL (les deux datant de moins d'un an) ou du PPS datant de moins de 3 mois à faire sur <https://pps.athle.fr>

j'accepte le présent règlement de la course et certifie exact les renseignements ci-dessus.

Date : Signature

Pour les moins de 18 ans : Autorisation parentale

J'autorise mon fils, ma fille mineur (e).....à participer à l'épreuve pédestre et dégage les organisateurs de toute responsabilité.

M. ou Mme..... Date.....

Signature :